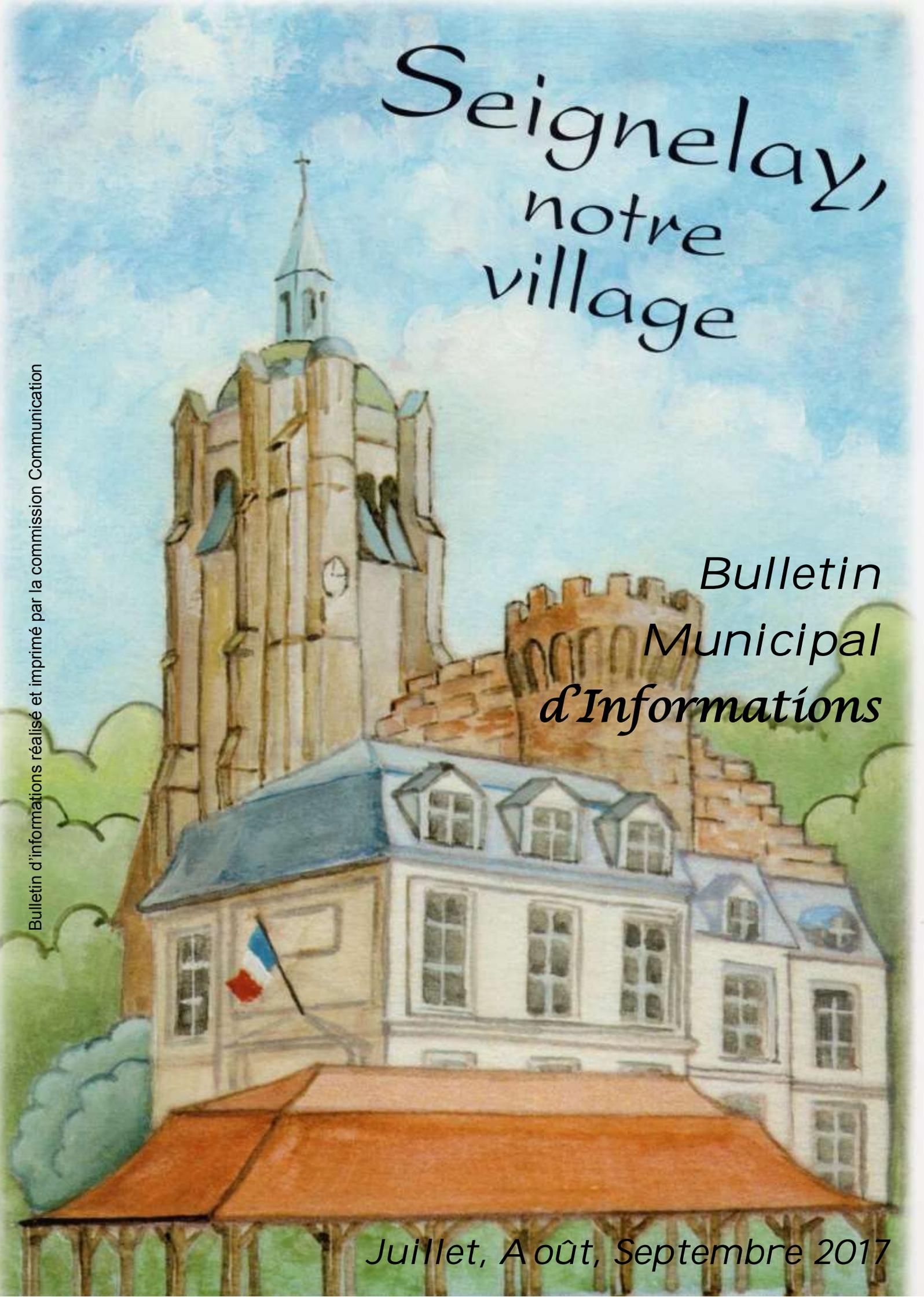


# *Seignelay, notre village*

*Bulletin  
Municipal  
d'Informations*

Bulletin d'informations réalisé et imprimé par la commission Communication

*Juillet, Août, Septembre 2017*



## Mairie de Seignelay :

### Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail : [mairie@seignelay.fr](mailto:mairie@seignelay.fr)

Site internet : [www.seignelay.fr](http://www.seignelay.fr)

Retrouvez nous également sur



[Seignelay, Notre village](#)

**En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au :**

06 10 64 34 34

1 - Le mot du Maire

2 - Projets en cours

3 - MSAP

4 - Conseils municipaux

5 - Conseils communautaires

6 - **Un peu d'histoire...**

7 - Office du tourisme

8 - Vie associative

9 - Infos diverses



Edito

Chères Seigneloises, chers Seignelois,

J'espère que la rentrée s'est bien passée et que les bons moments des vacances passées sont encore présents.

Pour notre équipe municipale cette rentrée a été riche sur plusieurs points.

Tout d'abord, l'ouverture de notre Maison de Services au Public (MSAP) s'est effectuée mi-septembre. Elle y accueille, outre les permanences déjà existantes et les différents accès possibles aux services de l'administration, notre nouvelle agence postale. Cette agence postale, qui pourra réaliser la grande majorité des opérations courantes de La Poste, sera ouverte du mardi au vendredi, toute la journée et le samedi matin. C'est un choix issu de l'enquête que nous avons mené avant l'ouverture de cette structure.

Dorénavant, plus besoin de se gratter la tête pour savoir si la poste est ouverte ou fermée.

Je vous engage dès maintenant à passer dans notre MSAP, où Frédéric se fera un plaisir de vous accueillir.

Dans un tout autre chapitre, je me dois de vous parler des décisions prises en conseil communautaire qui auront des répercussions directes sur votre foyer.

En effet après avoir augmenté de plus de 45% les impôts fonciers, le dernier conseil communautaire a décidé de revenir au système de la Taxe sur les ordures ménagères en lieu et place de la Redevance Incitative instaurée depuis un peu plus d'un an.

Cette décision est désastreuse pour l'environnement et pour l'image des collectivités locales.

En effet le citoyen est lassé de ces opérations qui consistent à détricotter ce que ses prédécesseurs avaient mis en place.

Il faut savoir que notre territoire n'a pas connu la taxe des ordures ménagères depuis plus de 20 ans. Avec cette décision nous ne revenons pas à l'ancien système de la Redevance simple (calculée sur le nombre de personnes au foyer) mais à une facture relative à votre taxe foncière (soit la surface de votre maison).

C'est à dire que vous ne payerez plus sur le volume de déchets produit mais sur la taille de votre maison. Une personne seule ou un couple devra payer très cher alors que ces foyers produisent très peu de déchets. Et cela quelque soit le nombre de sortie de vos bacs.

Où est la logique ?

Nous avons eu beau, chiffres à l'appui, démontrer que notre ancienne Communauté de Communes produisait deux fois moins de déchets que celle du Florentinois (soumise à la taxe), nos arguments n'ont pas convaincu face à une idéologie des coûts.

C'est pour cette raison que j'ai toujours considéré cette taxe comme un « permis de polluer », nos générations futures apprécieront.

La loi NOTRE qui a donné naissance à des Communautés de Communes mastodontes est une fausse bonne idée.

On recule le centre de décision, on a plus de mal à être réactif, on ne réalise pas les économies prévues et on politise des assemblées qui étaient auparavant très consensuelles.

Et n'oublions pas : « se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, TRAVAILLER ENSEMBLE est la réussite ». Henry FORD

Thierry CORNIOT  
Maire de Seignelay  
Vice-Président de la CCSA

## Piscine municipale

Les élèves de nos écoles ont encore pu profiter de la piscine en juin et juillet encadrés par un maître-nageur. Malgré le temps qui n'a pas vraiment été au RDV cet été, les petits et grands de Seignelay et de plusieurs communes environnantes ont tout de même pu se relaxer dans les transats et sous les parasols mis disposition à proximité du grand bassin.



Le WIFI GRATUIT a également été apprécié de tous.



Les enfants de la maison de l'enfance de Seignelay ainsi que les enfants des centres de loisirs de Héry et Appoigny ont fréquenté notre piscine à plusieurs reprises.

Suite à la remise du diagnostic par le bureau d'études au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, un comité de pilotage a été créé et une liste des travaux à effectuer en priorité a été établie. Quelques précisions ont également été demandées à notre prestataire notamment pour la réfection du grand bassin.

## Au fil de l'eau

L'aboutissement du projet de la nouvelle station d'épuration regroupant Seignelay, Héry et Hauterive a débuté le 25/09/2017.

Les travaux dureront entre 16 et 18 mois.

La mise en service est prévue pour 2019 au plus tard.

A suivre...



## Réhabilitation des réseaux

Les travaux de réhabilitation des réseaux se poursuivent rue des Chapelains depuis le 25 septembre pour une durée de 3 semaines environ.

Ils se termineront par l'impasse du Champ d'Arcy à partir **du 25 octobre**.



Rappel : Pendant toute la durée des travaux les riverains pourront accéder à leurs domiciles, sauf pendant 2 semaines, impasse du **Champ d'Arcy à cause de l'étroitesse de la voie**.

Les travaux en domaine privé débuteront à partir de **janvier 2018** lorsque l'ensemble des travaux en domaine public seront réalisés.

Une réunion publique sera programmée pour informer les riverains.

Une fois tous les travaux de réseaux réalisés, les voies et trottoirs pourront être revêtus.



**Maison  
de services  
au public**

**La maison de services au public est ouverte depuis le 19 septembre.**

Frédérique Levillain a été recrutée en juillet pour devenir notre **agent d'accueil**.



Elle a débuté le 11 septembre afin d'être formée par nos différents partenaires.

Elle est chargée de vous accompagner dans vos démarches administratives et gérer l'agence postale communale.

**Horaires d'ouverture**

**Du mardi au vendredi :**

**De 9h à 11h45 et de 14h à 18h**

**Le samedi : De 8h30 à 12h**

**Coordonnées : 6 rue Gatelot**

**03.86.31.08.17 - [msap@seignelay.fr](mailto:msap@seignelay.fr)**

**Fermeture exceptionnelle pour formation :**

**Vendredi 13 octobre**

**Mardi 17 octobre**

**Mercredi 18 octobre matin**

**Cette M.S.A.P a été créée en partenariat avec :**



La Poste a transféré une partie de ses services au sein de notre MSAP le 4 octobre, tels que :

- acheter des timbres, enveloppes, colis
- déposer vos lettres et colis
- retirer vos lettres recommandées, vos colis
- effectuer des opérations financières de dépannage : retraits d'espèces, transmission de versements d'espèces (pour les clients de la Banque postale)

L'agence postale communale sera ouverte aux mêmes horaires que la MSAP du mardi au samedi



Mme Levillain a été formée par Pôle emploi et sera formée prochainement par la CAF et la CPAM pour vous assister dans vos démarches via les sites internet des partenaires.

Vous pouvez venir la voir, sans rendez-vous, pour effectuer vos démarches grâce aux ordinateurs mis à votre disposition.



Elle pourra vous assister pour :

- Créer un compte ou accéder à votre espace personnel
- Suivre l'état des paiements et des remboursements
- Demander une attestation de carte vitale
- Faire une simulation de revenu de solidarité active (RSA)
- Calculer le montant de votre allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- Demander l'aide personnalisée au logement (APL)
- Remplir les formulaires CAF
- Signaler un changement de situation
- Faire une déclaration sociale sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)...



Et également vous mettre en relation avec les partenaires en prenant un rendez-vous avec un conseiller.



La Mission locale sera présente sur place le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois, de 14h à 16h SANS rendez-vous, à partir du 18 octobre.

Prochaines dates : 18 octobre, 15 novembre, 6 décembre et 20 décembre

*Ses objectifs, ses actions : Accompagner les jeunes (de 16 à 25 ans) dans leurs recherches d'emploi ou de formation à l'aide d'Internet.*

**Le réseau d'entraide aux familles (REAF)** sera présent le mardi matin de 10h à 11h45.

A partir du 10 octobre, prendre rendez vous au 03.86.42.29.65.

*L'objet du REAF est d'apporter un soutien et un accompagnement aux familles confrontées à divers problèmes et qui ne trouvent ni l'aide ni les conseils, ni l'accompagnement dont ils auraient besoin.*



**L'Adil 89** sera présente le 3ème jeudi matin de chaque mois, sans rendez vous, de 10h à 11h45.

Prochaines dates : le 19 octobre, le 16 novembre et le 21 décembre 2017

*L'ADIL conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement.*

Le conciliateur de justice, M. Comperat, sera présent 1 fois par mois le mardi matin.

Prendre contact au 03.86.46.35.42

*Mission : Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends **qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.***



**L'unité territoriale de solidarité de l'Yonne** : une assistante sociale sera présente tous les mardis matin, sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous avec une assistante sociale se fait par téléphone au secrétariat de l'Unité Territoriale au 03.86.49.58.00.

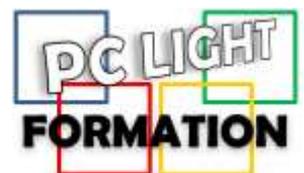
*Les Assistantes Sociales et les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) aident les personnes en difficulté à préserver ou retrouver leur autonomie et à réussir leur insertion par :*

- l'accès aux droits fondamentaux que sont le logement, la santé, l'éducation, l'emploi et la formation
- l'aide à la gestion du budget, accompagnement dans le cadre d'un surendettement
- l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA



**L'association PC-Light** met à votre disposition 3 ordinateurs pour vous permettre de réaliser vos démarches en ligne, réaliser un CV, accéder au portail de Pôle emploi, etc...

Ils seront présents 1 fois par mois, le vendredi en fin de journée, pour des conférences et des formations sur le numérique.



## Conseil municipal du 6 juillet 2017

Piscine 2017 : Recrutement d'un titulaire du BEESAN (encadrement scolaire), en qualité d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> classe, pour la saison 2017 (Michel GRISARD) et d'un BNSSA (Théo MOREAU)

Ouverture au public : du 11/07 au 27/08/2017

Reconduction de gratuité d'accès pour les enfants de Seignelay ainsi que les étudiants Seignelois jusqu'à 18 ans.

Régie piscine : régisseur titulaire : Maryse GUIMBERT

Régisseur mandataire : Lucie CORNILLE - Valérie JACOB - Sandra LEFLOCH

Création de régies - maison de l'enfance et restaurant scolaire : M. le maire informe le conseil municipal que les factures de moins de 15€ ne sont plus prises en compte par le trésor public. Pour pouvoir encaisser quand même ces factures, le conseil décide de créer 2 régies pour encaisser les paiements, une pour la maison de l'enfance et une pour le restaurant scolaire.

Régisseur titulaire : Valérie JACOB

Régisseurs mandataires : Julie CHANCY - Sandra LEFLOCH

Facturation des gouters - commune de Beaumont : Dans le cadre de la surveillance annuelle des comptes de la maison de l'enfance, nous nous sommes rendu compte que les gouters que nous fournissons à la commune de Beaumont, n'étaient pas facturés. Le conseil municipal décide donc de facturer les gouters à la commune de Beaumont pour un montant de 175.28 € pour 6 mois.

Evaluations professionnelles : M. le maire propose d'adopter au conseil municipal la délibération fixant les critères d'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire dans le cadre de l'entretien professionnel.

Création de poste MSAP : M. le maire fait part au conseil municipal qu'une quarantaine de candidatures a été reçu en mairie. 8 entretiens ont eu lieu et 2 personnes ont retenu notre attention. M. le maire rappelle que l'ouverture de la MSAP est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre. Un poste d'adjoint administratif, chargé d'accueil doit être créé.

### Accord de principe pour l'exploitation du chemin du moulin :

Mme CHANCY, adjointe chargée de l'urbanisme, rappelle au conseil municipal qu'un projet de carrière est en cours sur notre commune. Pour finaliser le dossier qui doit être déposé en Préfecture, il est proposé d'échanger le chemin (chemin dit du moulin) se trouvant au milieu du site avec une autre parcelle.

### Informations diverses :

M. le maire informe le conseil municipal :

- à la rentrée, aucune modification concernant les rythmes scolaires n'aura lieu. Nous restons donc à la semaine de 4.5 jours.

- le mât de mesure concernant le projet éolien est installé.

- Une visite de l'Eglise et de la Halle a eu lieu avec un architecte du patrimoine et la DRAC. Des travaux seront à prévoir mais il n'y a rien d'alarmant. Nous attendons son rapport.

- Les travaux de réhabilitation de réseaux vont débiter mi juillet rue du vivier.

- Suite à la démission de son président, le SITEU pour la construction de la station d'épuration mutualisée se devait d'élire son remplaçant. C'est M. GRISI (conseiller municipal de Seignelay) qui a été élu à l'unanimité.

- Mme FLORY a quitté son poste de directrice de l'école primaire. Une nouvelle directrice est donc nommée. (Mme CHAILLOUX).

## Conseil municipal du 28 septembre 2017

**Rapport de l'eau et de l'assainissement** : En 2016 on comptait 778 branchements dont 95 en plomb. Ils sont systématiquement remplacés à chaque intervention sur les existants.

La consommation annuelle de l'eau potable est passée pour 2016 à 67 231 m<sup>3</sup>, le volume exporté à Hauterive est de 19 187 m<sup>3</sup>

La « SAUR » continue de rechercher activement les fuites afin d'améliorer encore le rendement du réseau. Il y a eu des casses sur 3 conduites et des réparations sur 6 branchements.

Qualité de l'eau : Une surveillance sur le prélèvement et sur l'eau distribuée est effectuée par le prestataire « SAUR » et l'ARS. Sur le plan bactériologique et physico-chimique, la conformité de l'eau des 13 échantillons prélevés était à 100 % conforme aux limites de qualité du Code de la Santé Publique.

ASSAINISSEMENT : L'exploitation de cette station reste difficile et augmente sensiblement le nombre d'interventions des agents de la station. N'étant pas télé-surveillée il est impossible de visualiser à distance la panne de la turbine. Seul le passage sur site permet de voir les incidents. La filière boue constituée de lits de séchage et d'une aire non stabilisée est obsolète et non-conforme à la législation en vigueur. La nouvelle station d'épuration sera en service à compter de 2019.

Vacation pompiers : à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, Officiers: 11,52 €, Sous-Officiers: 9,29€, Caporaux : 8,22 €, Sapeurs : 7,66 €

Décision modificative (avance forfaitaire) : L'adjointe aux finances informe le conseil municipal que l'avance forfaitaire pour les travaux de réhabilitation des réseaux n'avait pas été prévue au budget primitif de l'eau et de l'assainissement. Il convient donc de transférer 32 200.00 € du compte 2158 au profit du compte 238.

Emprunt commune/eau et assainissement : Après études des différentes propositions, le conseil valide 2 emprunts :

Emprunt de la commune : 200 000€ à la caisse d'épargne sur 30 ans taux 2.06% - Échéance trimestrielle

Emprunt pour l'Eau et Assainissement : 150 000€ au crédit mutuel sur 30 ans - taux 2.15% - Échéance trimestrielle

Convention SDEY : les candélabres rue du vivier, rue et impasse du champ d'arcy et rue des chapelains vont être remplacés pendant les travaux de réseaux, Le SDEY nous aide financièrement à hauteur de 50 % : Part SDEY et communale : 41 467.32 €

Coordonnateur recensement : le conseil a nommé Julie Chancy coordonnatrice du recensement de la population, ayant déjà l'expérience du recensement précédent et ayant suivi les formations nécessaires. Le recensement de notre commune débutera en janvier 2018.

RIFSEEP : Le projet de délibération pris lors du dernier conseil municipal vient d'être approuvée par le Comité Technique. Le conseil instaure le RIFSEEP au 1<sup>er</sup> octobre.

### Informations diverses :

- la MSAP est ouverte depuis le 19/09 et l'agence postale sera ouverte le 4/10.

- Travaux de réhabilitation des réseaux : les travaux avancent bien. Ils sont conformes au planning.

- Communauté de communes Serein et Armance : lors du dernier conseil communautaire, il a été voté la suppression de la redevance incitative. Nous revenons à une taxe. Cette taxe sera instaurée avec la taxe foncière sur la base de la surface de votre maison et non plus sur la composition du foyer.

- M. HENRY demande s'il est possible de visiter la nouvelle centrale hydroélectrique installée au barrage. M. le maire l'informe qu'il va en faire la demande.

### Conseil communautaire du 1er juin 2017

Personnel : Le nouveau DGS de la CCSA, Emmanuel BOURSAULT, a pris ses fonctions le 2 mai 2017.

Marchés publics: Balayeuse pour la commune de Briennon

Rénovation de la déchetterie de Seignelay

Port de Saint-Florentin : Dans le cadre de la délégation de service public signée entre la CCSA et les VNF, les élus votent les tarifs de location des 10 vélos dont 2 électriques mis à disposition des plaisanciers, ces prix étant alignés sur ceux pratiqués par ailleurs dans le département.

**Mise en place d'un fonds de concours** au profit des communes membres : Ce fonds de concours permettra de financer en partie les projets d'investissement structurants pour le territoire de la communauté, portés par les communes membres. Un règlement précise les conditions d'attribution de cette participation financière notamment la répartition de l'enveloppe, proportionnellement majorée pour les plus petites communes.

Pour Seignelay, le taux d'intervention de la CCSA pour un projet éligible est de 10 % plafonné à 4000 euros.

École de musique : Une convention de mise à disposition de personnel pour l'enseignement de la musique a été signée entre la CCSA et Yonne Art Vivants. Cette dernière structure, amenée à disparaître, la CCSA étudie un projet de création d'un syndicat intercommunautaire auquel pourrait adhérer l'école de musique.

Maison de retraite de Seignelay : Le service des domaines est actuellement en phase d'estimation de la valeur immobilière du bien en vue de sa cession à la commune de Briennon.

Tri sélectif : À compter du 01/07/17, la collecte des sacs jaunes de tri sera assuré en interne par la CCSA qui dispose des moyens humains et matériel nécessaires Le contrat avec la COVED ayant été annulé sur ce point sans pénalité.

### Conseil communautaire du 29 juin 2017

Règlement intérieur : Les élus ont validé le règlement intérieur précisant, entre autres, l'organisation générale du conseil communautaire (composition, rôle, bureau, commissions, procès verbaux...), les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, ou encore les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés par les conseillers communautaires.

Statuts : Les élus ont également validé les statuts de la communauté. Ce document définit en préambule le périmètre de la CCSA, le mode de gouvernance, les ressources de la communauté, le système fiscal, les transferts entre commune et communauté. Il précise ensuite les compétences revêtant un caractère obligatoire que sont l'aménagement de l'espace communautaire (projet de territoire, planification, travaux d'aménagement d'intérêt communautaire, aire de grand passage...) et le développement économique (zones d'activités, tourisme, aménagement numérique)

Enfin il liste les compétences optionnelles que sont :

- l'accompagnement des territoires communaux (instruction des actes d'urbanisme, fonds de concours...) ;
- l'environnement (collecte et traitement des déchets ménagers, tri sélectif, déchetterie, SPANC, compétence GEMAPI, chiens errants)
- les actions culturelles et sportives (Écoles de musique et de théâtre, écoles multisport) ;
- la santé et les personnes âgées (repas à domicile, maisons de santé) ;

### Conseil communautaire du 29 juin 2017 (suite)

- la voirie et réseaux (gestion et entretien de la voirie intercommunale, arasement, balayage, peinture au sol)

- Transport et mobilité (transport scolaire de second rang, lignes de marchés) ;

- Petite enfance – enfance – jeunesse (gestion du relais d'assistante maternelle).

Tourisme : Signature d'une convention avec l'office de tourisme du Florentinois ayant pour mission l'accueil et l'information des touristes et la promotion touristique du territoire intercommunal. Cette structure assure également la coordination des interventions des partenaires du développement touristique et le développement du patrimoine touristique local (activités culturelles ou de loisirs, animations, fêtes et manifestations). La subvention accordée à l'office de tourisme est de 140 000 euros pour 2017.

Une permanence sera tenue par l'office de tourisme à la maison de service de Seignelay.

Gens du voyage : L'aire de grand passage sis secteur de fossé Caillou à Saint-Florentin, d'une contenance de 100 caravanes, est désormais opérationnelle et répond ainsi à la compétence obligatoire d'aménagement de l'espace communautaire. Le règlement intérieur associé est validé en séance par les élus.

Fourrière : Jusqu'à la fin de l'année 2017 les communes membres de l'ex-CCSB demeureront rattachées à la fourrière de Branches auxquelles elles adhéraient, les communes membres de l'ex-CCF étant rattachées à celle du Sénonais. Une structure unique sera choisie à partir de l'année 2018.

### Conseil communautaire du 19 juillet 2017

Peinture routière : Cette prestation faite en régie a pris du retard suite notamment aux mauvaises conditions climatiques et à l'absence d'un agent pour raison de santé. À compter de l'an prochain, un marché sera lancé pour les peintures au sol qui seront réalisées par un prestataire extérieur. Le matériel communautaire sera conservé pour des urgences ou des manifestations. Il est demandé à chaque commune de dresser la liste exhaustive des peintures à réaliser sur son territoire.

Déchets – Commission : La commission déchets est en cours d'examen de l'ensemble des enjeux liés à l'exercice de cette compétence. Elle a pris connaissance des modes gestion et fonctionnement des deux ex-communautés et fait émerger des pistes de réflexion concernant, le financement du service, la gestion de déchetterie ou encore la fusion des différents marchés en un marché unique.

Un rapport sera présenté aux élus début septembre avec objectif d'arrêter, de façon cohérente, les modalités de financement du service déchet à compter de 2018.

Déchets - Composteur : Les deux ex-communautés de communes avaient eu la même initiative de développer la vente de composteur, à des prix légèrement différents. Il est voté l'harmonisation de ces tarifs à savoir 25 euros pour un composteur 330 litres et 35 euros pour un composteur de 650 litres. Ces derniers sont livrés avec leur bio-seau.

Musique et théâtre : Les élus votent l'adhésion au syndicat mixte d'enseignement artistique permettant d'offrir aux professeurs, en majorité, des contrats de travail à temps plein compte tenu du rayonnement de cette structure sur plusieurs territoires.

# Un peu d'histoire

## 1 - DESCRIPTION

Si la place centrale de Seignelay a conservé sa physionomie ouverte et bien française du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est parce qu'elle s'encadre encore aujourd'hui, ne parlons plus hélas du château, des mêmes monuments d'apparence décorative que vinrent construire chez nous, appelés par Jean-Baptiste Colbert (1), les architectes eux-mêmes du roi Louis XIV. citons: l'Auditoire ou salle du Bailliage, les Halles, le Grenier à sel, l'Hôtel de la Coulevre, etc.

De ces différents édifices, tous d'utilité publique, comme on le voit, c'était celui des Halles assurément le plus nécessaire. Bâties, plantées plutôt, à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Gâtélot (2), ce sont elles qui, tout de suite, attirent le regard du voyageur ou du touriste. Forme assez étrange, en effet, que ce toit presque plat et très bas, que supportent des rangées de piliers en bois, courts et trapus. sorte de carapace immense, à peine soulevée de terre et où semble s'engouffrer quelque mystérieuse galerie.

D'une architecture unique en France (3), nos Halles ne sont pas très anciennes. Elles ne datent que du XVII<sup>e</sup> siècle et rien ne prouve qu'elles soient antérieures à l'arrivée de Colbert, c'est-à-dire à l'année 1657 (4).

Plan : Les Halles sont un bâtiment allongé, à plan rectangulaire, orienté vers l'Est et divisé en trois nefs et sept travées. L'édifice mesure 27 mètres de long sur 13 mètres de large. On compte sur sa longueur, huit piliers ou poteaux et quatre, dans la largeur, reposant tous sur un dé ou soubassement en pierre. L'allée centrale est plus large que les collatérales. La travée du milieu est également plus large que les autres.

Toiture et charpente reposant sur 32 colonnes ou piliers, les Halles se trouvent de la sorte complètement ouvertes et isolées de toute construction.

Toiture : Ce qui fait l'intérêt des Halles de Seignelay et son originalité, c'est la forme de sa toiture à pans brisés, dits à la Mansart.(5)

Charpente : La charpente en grande partie, sinon totalement, est composée d'éléments provenant de constructions antérieures (6), ainsi qu'en témoigne cette quantité de mortaises, tenons, etc..., visibles sur presque toutes les pièces de ce merveilleux assemblage.

Autre détail, ces matériaux anciens remployés sont tous en châtaignier, essence de bois, qui a, dit-on, la propriété singulière et appréciable d'éloigner les araignées.



## II - HISTORIQUE

En général, les Halles appartenaient au seigneur, à la communauté, parfois même à une simple corporation. Qui a établi, et à quelle date, celles de Seignelay ? La mention la plus ancienne à leur sujet ne remonte, il est vrai, qu'en 1682.

Le 23 juin de cette année-là, lit-on dans le registre paroissial, "*un enfant noyé, de sept à huit ans, a été mis sous la Halle*". Mais, bien avant cette date, il est question de Foires et de Marchés et, pour tenir marché, il faut une halle.

Le 11 décembre 1665, Colbert se félicitait de l'affluence de monde qui venait ordinairement à Seignelay les jours de marché et des nouveaux habitants qui s'y fixaient.

Plus tard, à la Révolution, lors de la confiscation des biens de la maison de Montmorency, le bâtiment du Bailliage, celui de l'Hôpital, la Halle et les contre-allées de la route qui, tous, appartenaient au duc et à la duchesse de Montmorency, ne furent pas portés sur la liste des biens confisqués, et cela uniquement parce qu'ils étaient affectés à un service public. Ils n'ont donc pas été vendus, comme les autres biens et, grâce à cela, continuèrent de recevoir l'affectation qu'ils avaient eue jusque-là.

Ce n'est pas que le District d'Auxerre n'ait pas eu la prétention de faire vendre quelques-uns de ces biens.

Le 22 messidor an IV (10 juillet 1796), l'Agent municipal de Seignelay fait opposition au projet de vente du four banal, de la Halle et des bas-côtés de la route (7).

" *Le citoyen agent de la Commune de Seignelay a dit: je viens d'apprendre que le four banal, la Halle de cette commune et les bas-côtés de la route qui traverse la Commune sont soumissionnés et que l'arpenteur et experts désignés par l'Administration centrale sont ici pour faire l'arpentage des bas-côtés de la route.*

(1) Jean-Baptiste Colbert, fils de Colbert de Vandières et Marie Pussort, il naquit à Reims le 29 août 1619. En 1651, il devient intendant et homme de confiance de Mazarin dont il gère la fortune personnelle et à qui il sert d'intermédiaire avec le Reine lors de son exil. Le cardinal le recommande à Louis XIV, qui impressionné par son zèle et sa compétence, peut-être aussi à son acharnement contre Fouquet, l'appelle au Conseil d'en Haut (1661). Il est alors, sans en porter le titre, le premier ministre du Roi, qui lui confie de plus en plus de responsabilités : bâtiments et manufactures (1664) ; contrôle général des Finances (1665), secrétariat d'Etat à la maison du roi (1668), à la marine (1669). Seules les affaires étrangères lui échappent.

(2) Ce nom veut dire château. Il dérive de *castellum* dont on a, peu à peu, adouci l'écriture et la prononciation.

(3) Après enquête de l'Abbé Villetard: sur les 85 vieilles Halles en bois existant encore, en France, il n'en est pas une seule qui soit du type de Seignelay.

(4) Extrait de la délibération de la Commune du 7 août 1796 "*qu'elle a été construite, à la Corvée, par les habitants de Seignelay; qu'après plusieurs années de possession, des réparations urgentes étant survenues, les habitants l'abandonnèrent au seigneur*".

On appelait *Corvées* des services de corps ou des redevances auxquels étaient astreints les habitants de certaines terres. Il y avait des *Corvées publiques* exigées par le souverain et des *Corvées particulières* dues aux seigneurs. Les corvées ont été abolies par l'assemblée constituante (nuit du 4 août 1789 et loi du 15 mars 1790).

(5) Du nom de l'architecte du roi Louis XIV, François Mansart (1598 - 1666), qui passe pour avoir popularisé ce type de toiture "toits-coupés ou combles que l'on nomme à la Mansarde.

(6) Peut-être de certains bâtiments du château que Colbert fait restaurer, dès l'année 1658

(7) Archives départementales L 1064 Arrêté relatif à la protestation contre la mise en vente de la halle de Seignelay

(8) Courtépée écrit qu'il n'y avait que quatre foires. Une de ces foires se tenait le jour et fête de Saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, le 16 du mois de mai.

## Les Halles en bois de Seignelay

Comme les uns appartiennent à la Commune et l'autre, la Halle est d'indispensable utilité pour les foires et marchés qui se tiennent dans cette Commune, je vous déclare, en qualité d'agent, que je forme opposition à toute soumission et vente qui pourraient être faites,

1°) de la Halle de Seignelay appartenant à la Commune et bâtie sur la place publique, ce qui la rend de la plus grande utilité, à cause de ses marchés qui se tiennent tous les jeudis de chaque semaine et de ses foires, au nombre de six par an" (8)

C'est donc, à la municipalité, à celle de 1796, que nous devons de posséder encore les Halles.

Lorsque, en 1809, un décret de Napoléon restitua à la duchesse de Montmorency ceux de ses biens qui n'avaient pas été aliénés, les bâtiments du Bailliage, de l'Hôpital de la Halle et des contre-allées.

En 1852, la comtesse de la Chastre désirant racheter le droit de pacage qui avait été cédé à la Commune, en 1787, propose un échange. Contre ce droit de pacage, la comtesse cède à la Commune les Halles, les bâtiments du Bailliage, les contre-allées, plus une somme de 1300 francs.

Reconnue par le Conseil municipal à l'unanimité, comme étant on ne peut plus avantageuse à la Commune, cette transaction est signée le 10 janvier 1854.

Et c'est ainsi que la Commune devient réellement propriétaire de la Halle. Le revenu de la Halle, cette année-là, était de 75 francs. La Commune fait, de suite, faire quelques travaux ce qui lui permet, dès l'année 1856, de pouvoir amodier les Halles pour une somme de 500 francs.

Le seul moyen de sauvegarder nos Halles, un jour ou l'autre exposées à une démolition faute de crédits nécessaires à son entretien, c'était évidemment d'en solliciter et d'en obtenir le classement.

Après maintes correspondances, pas mal de délibérations et aussi une assez forte opposition, les Halles furent classées d'abord par la Commission des Monuments historiques, le 25 juin 1921, et par un décret présidentiel du 31 mai 1922, signé Millerand.

Extrait "Les halles en bois de Seignelay"

de l'Abbé Henri Villetard, 1935

Article de Mr Christian TORCHET



Seignelay dépend de  
**l'office de tourisme du  
Florentinois** depuis le 1er  
janvier 2017.

Cet été, 2 animations ont été organisées à Seignelay pour les jeunes de 6 à 12 ans.

Ils ont été 41 participants, **munis d'un plan, ont arpenté et observé** les rues, ruelles, la halle du XVII<sup>e</sup> siècles et l'église Saint-Martial à la recherche des indices permettant de résoudre les énigmes.

Une façon ludique de découvrir le village de Colbert en compagnie de leurs parents, grands-parents et animateurs du centre de loisirs.



Des animations sont régulièrement proposées sur notre territoire, consultez leur site internet pour en savoir plus.

Vous retrouverez également leurs infos très prochainement dans notre MSAP.

Office de Tourisme  
Serein et Armance

8, rue de la Terrasse  
89600 Saint-Florentin  
tél. 03 86 35 11 86

[www.saint-florentin-tourisme.fr](http://www.saint-florentin-tourisme.fr)

Horaires d'ouverture

du lundi au samedi

9:30 - 12:30 & 14:00 - 18:00

Fermé le mardi matin

de mi-novembre à mi-mars

Ouvert Lundi de Pâques et Pentecôte

10:15 - 12:30

fermé les autres jours fériés

## Festivités du 13 juillet

Depuis plusieurs années déjà la fête du 13 juillet se déroule dans le parc de la maison de l'enfance.

Cette année fut vraiment une belle soirée ! Plusieurs feux d'artifices étant annulés en France et notamment à Auxerre, le public fut plus nombreux que d'habitude.

Après l'apéritif offert par la municipalité, les gens ont pu se restaurer grâce au comité des fêtes, toujours présent pour cette manifestation.

Les enfants se sont beaucoup amusés dans les structures gonflables.



La traditionnelle retraite aux flambeaux a connu un véritable succès ! Nous étions presque en rupture de flambeaux...merci aux nombreux bénévoles présents pour la distribution.

Le feu d'artifice fut tiré rue de Chablis par la société Brezac.

Et la soirée dansante fut animée par la société Oasis jusqu'au bout de la nuit.

## ALDS

L'ALDS avait convié les amateurs de LOTO dimanche 24 septembre à la salle des fêtes Gabriel MARTIN pour un après-midi jeu.

Des nouveautés pour cette 17ème édition : la mise en place du BINGO associé avec la TOMBOLA.

Au total 40 lots ont été gagnés, 80 joueurs ont participé à cet événement. Il y en avait pour tous les goûts, adultes et enfants.



Un bon moment convivial où était proposé des pâtisseries et des boissons à la buvette.

Les bénévoles de l'ALDS ont apporté leur concours à la réussite de cet après-midi. Les joueurs sont repartis ravis après avoir passé un bon moment.

## Sortie à BEAUNE

Le 08 juillet, l'ALDS a organisé la visite de la ville de BEAUNE. Une quarantaine de personnes était présente.

Au programme: visite des Hospices, suivi d'un déjeuner très copieux « au bon accueil » à la montagne et l'après-midi la moutarderie FALLOT et le musée des vins de Bourgogne.

Après une agréable journée de détente et sous la chaleur, les invités ont eu droit au retour à une dégustation de vins de Beaune. Un agréable moment à renouveler.

## SOIREE MOULES FRITES

Samedi 28 octobre à partir de 19H30

Soirée dansante avec TOP ORCHESTRA avec, en 1ère partie, Chantal et Janick SOULIER pour un spectacle de magie.

[réservations à partir du 10 octobre au 06 29 71 74 74](tel:0629717474)

## CONCOURS DE BELOTE

Dimanche 10 décembre à partir de 14H00

## Subventions accordées aux associations pour 2017 (votées en juillet)

US FOOTBALL 1 000 € - US TENNIS 2 000 € - US BASKET 2 500 € - JUDO CLUB pas de dossier  
KARATE CLUB En attente - SEGNELAY TRAINE-CUL SURPRISE TCS 89 dossier pour info  
ASSOCIATION GYM-VOLONTAIRE 300 € - LA BOULE INDEPENDANTE SEIGNELOISE 300 €  
SOCIETE DE CHASSE DE SEGNELAY 400 € - INITIATION MULTISPORTS SEGNELAY IMS 400 €  
ASSOCIATION FITNESS SEIGNELOISE pas de dossier - ASSOCIATION LOISIRS ET DETENTE DE SEGNELAY ALDS  
2 472 €  
CLUB COLBERT 1 000 € - AMIS DES ORGUES ST MARTIAL 650 € - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 750 €  
AMICALE DES ANCIENS POMPIERS 200 € - ASSOCIATION CULTURE ET VOYAGES DE SEGNELAY ACVS 1 200 €  
FNACA pas de dossier - ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DU CANTON DE SEGNELAY 250 €  
ASSOCIATION COMITE DES FETES 3 500 € - ASSOCIATION DES 3 RIVIERES 200 €  
ASSOCIATION DE SOPHROLOGIE pas de dossier - ASSOCIATION NADIATOU pas de dossier  
LA RECRE DES PARENTS 500 € - COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE 340 € - COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE  
pas de dossier - ADILY 80 € - ADAPT 200 €  
Montant total des subventions : 18 242€



**Comme tous les ans, nous allons bientôt débiter les ateliers décorations de Noël pour décorer la place du village, la cour de la mairie et les sapins répartis dans le centre du village.**

**Si vous souhaitez participer, faites le savoir auprès du secrétariat de la mairie.**

**Les ateliers auront lieu les mardis et vendredis soir de 17h30 à 19h à partir du mardi 24 octobre.**

**Nous avons besoin de capsules nespresso (de préférence nettoyées) de boites vides de toute tailles (boites à chaussures, à médicaments, à gâteaux,...).**

**Nous sommes également à la recherche de nouvelles idées de décorations !**



**A très bientôt  
Bernard Guimbert**



## La Bibliothèque



La bibliothèque accepte les dons de livres et remercie les généreux donateurs qui ont apporté leurs contributions.

Vous pouvez à tous moments déposer vos dons de livres à la mairie ou à la bibliothèque.

### Rappel des horaires d'ouverture;

Samedi de 10h30 à  
12h00

Prêt de livres gratuit



Si vous souhaitez diffuser un article dans le prochain bulletin municipal qui paraîtra début janvier, merci de m'envoyer votre article avant le 10 décembre 2017 par mail : [chancy.celine@orange.fr](mailto:chancy.celine@orange.fr)



**À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?**



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ Établir la contribution de l'État au budget des communes



→ Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation



→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



→ Ouvrir de nouveaux commerces  
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**Le Coin du Civisme**

**Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets**

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible** d'une contravention.



LES CROTTES C'EST DANS LE SAC



La Mairie sera exceptionnellement fermée le **Samedi 14 octobre**

Merci de votre compréhension

Rappel pour la tranquillité de notre village

Il est autorisé d'utiliser des tondeuses à gazon et matériel à moteur

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés

De 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00



**MARCHÉ DE MIGENNES**

TOUS LES JEUDIS MATINS

DÉPART **8H30**

PARKING DE LA PISCINE MUNICIPALE



**Maison de l'enfance « Marcelle Robineau »**

24 rue Gatelot 89250 Seignelay - Tél : 03.86.47.34.16 ou 06.10.64.16.39

**VACANCES DE LA TOUSSAINT**

Retrouvez le programme sur: [www.seignelay.fr](http://www.seignelay.fr)